



Fiche du 19/6/2018, révision 1

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1. Identificateur de produit

**Dénomination commerciale:** SIRESTER ISN 0841/ATF/I1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Système de résine utilisé dans la production de plastiques renforcés de fibres ou de produits surmoulés non renforcés. Système de résine utilisé dans la production de laminés plastiques renforcés.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SIR INDUSTRIALE S.p.A.

Via Bellini 35 - 20846 Macherio (MB) - ITALY

Tel. +39 0392072.1 Fax +39 0392072207

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

MSDS@sirindustriale.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 03920721 (lundi-vendredi; 08:00-17:00)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
-  Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
-  Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
-  Danger, STOT RE 1, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Qualité spéciale:

Aucune

Contient:

Styrène

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non disponible

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 45% - < 50%	Styrène	Numéro 601-026-00-0 Index: CAS: 100-42-5 EC: 202-851-5 REACH No.: 01-2119457861-32-0015	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.7/2 Repr. 2 H361d 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.9/1 STOT RE 1 H372 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
>= 0.5% - < 1%	Silice synthétique amorphe	CAS: 7631-86-9 EC: 231-545-4	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.
< 0.1%	Dibutyltin oxide	CAS: 818-08-6 EC: 212-449-1 REACH No.: 01-2119496058	⚠ 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

		-28-XXXX	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</li> <li>⚠ 3.5/2 Muta. 2 H341</li> <li>⚠ 3.7/1A Repr. 1A H360</li> <li>⚠ 3.8/1 STOT SE 1 H370</li> <li>⚠ 3.9/1 STOT RE 1 H372</li> <li>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400</li> <li>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410</li> </ul>
< 0.1%	m-xylene	CAS: 108-38-3 EC: 203-576-3 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</li> <li>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</li> <li>⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312</li> <li>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</li> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</li> <li>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</li> </ul>
< 0.1%	o-xylene	CAS: 95-47-6 EC: 202-422-2 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</li> <li>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</li> <li>⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312</li> <li>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</li> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</li> <li>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</li> </ul>
< 0.1%	p-xylene	CAS: 106-42-3 EC: 203-396-5 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</li> <li>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</li> <li>⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312</li> <li>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</li> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</li> <li>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</li> </ul>
< 0.1%	ethylbenzene	CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4 REACH No.: 01-2119488216-32-xxxx	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225</li> <li>⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373</li> <li>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304</li> <li>⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332</li> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</li> <li>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335</li> </ul>

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et/ou transporter au service des urgences.

En cas d'inhalation :

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

- Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Provoque une irritation cutanée.  
Aucune donnée spécifique.  
Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.  
Provoque une irritation cutanée. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
- Traitement :  
Pas de traitement particulier.
- 

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Brouillard ou fin jet d'eau pulvrisé. Extincteurs poudre chimique. Extincteurs dioxyde de carbone. Mousse.  
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre pour l'extinction  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Ne pas utiliser d'eau en jet.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Composés phénoliques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable.  
Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une réinflammation. Si le produit est en fusion, ne pas appliquer un jet d'eau de façon directe. Utiliser un fin jet d'eau pulvérisée ou de la mousse.  
Refroidir les environs avec de l'eau afin de circonscrire la zone d'incendie. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies.
- 

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.  
Fournir une ventilation adéquate.  
Utiliser une protection respiratoire adéquate.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.

## Fiche de Données de Sécurité SIRESTER ISN 0841/ATF/I

- 6.4. Référence à d'autres rubriques  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Éviter l'exposition directe au soleil.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ventilation au sol nécessaire. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire.  
Conserver dans des locaux toujours bien aérés. Stocker à des températures inférieures à 25°C.  
Conserver à une distance éloignée de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.  
Une polymérisation peut provoquer une rupture violente des citernes et bacs ou des canalisations.  
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Éviter l'exposition directe au soleil.
- Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.
- Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
- Styrène - CAS: 100-42-5
    - ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 40 ppm - Notations: A4, BEI - CNS impair, URT irr, peripheral neuropathy
  - Silice synthétique amorphe - CAS: 7631-86-9
    - TLV TWA - 3 mg/m<sup>3</sup>
  - Dibutyltin oxide - CAS: 818-08-6
    - TLV TWA - 0,1 mg/m<sup>3</sup>
    - TLV STEL - 0,2 mg/m<sup>3</sup>
  - m-xylene - CAS: 108-38-3
    - AGS - TWA: 100 ppm
    - DFG - TWA: 150 ppm
    - UE - TWA(8h): 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Notations: Skin
    - ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: A4, BEI - URT and eye irr,

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

CNS impair

o-xylene - CAS: 95-47-6

UE - TWA(8h): 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Notations: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: A4, BEI - URT and eye irr,  
CNS impair

p-xylene - CAS: 106-42-3

UE - TWA(8h): 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - STEL: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - Notations: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: A4, BEI - URT and eye irr,  
CNS impair

ethylbenzene - CAS: 100-41-4

UE - TWA(8h): 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm - STEL: 884 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - Notations: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - URT irr, kidney dam (nephropathy),  
cochlear impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Styrène - CAS: 100-42-5

Consommateur: 2.1 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,  
effets systémiques

Travailleur professionnel: 406 mg/kg bw/day - Consommateur: 343 mg/kg bw/day -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 85 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 10.2 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation  
humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 306 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 182.75 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 289 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 174.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Dibutyltin oxide - CAS: 818-08-6

Travailleur professionnel: 0.2 mg/cm<sup>2</sup> - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long  
terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.01 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 0.003 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.002 mg/kg bw/day - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long  
terme, effets systémiques

Consommateur: 0.08 mg/kg bw/day - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long  
terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Styrène - CAS: 100-42-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.028 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0028 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0614 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.614 mg/l

Cible: Soil - valeur: 0.2 mg/kg

Cible: Water intermittent releases - valeur: 0.04 mg/l

Dibutyltin oxide - CAS: 818-08-6

Cible: Eau douce - valeur: 2 µg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.2 µg/l

Cible: Water intermittent releases - valeur: 20 µg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 5.247 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.527 mg/kg

Cible: Soil - valeur: 1.05 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 4.4 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau:

Vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des mains:

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme  
approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

évaluation des risques le préconise.

Protection respiratoire:

Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter du matériel de respiration adéquat (masque à gaz, filtre ABEK).

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Aspect:	liquide	--	--
Couleur:	bleu	--	--
Odeur:	aromatique	--	--
Seuil d'odeur :	Non défini / Pas disponible	--	--
pH:	--	--	--
Point de fusion/ congélation:	Non défini / Pas disponible	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	145 °C	--	--
Point éclair:	32 °C	--	--
Vitesse d'évaporation :	Non défini / Pas disponible	--	--
Inflammation solides/gaz:	Non défini / Pas disponible	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Non défini / Pas disponible	--	--
Pression de vapeur:	670 Pa (20 °C)	--	--
Densité:	--	--	--
Densité des vapeurs:	Non défini / Pas disponible	--	--

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

Densité relative:	1.06-1.10 g/cm <sup>3</sup>	--	--
Hydrosolubilité:	< 1%	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non défini / Pas disponible	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	2.95	--	--
Température d'auto-allumage :	490 °C	--	--
Température de décomposition:	Non défini / Pas disponible	--	--
Viscosité:	< 800 mPas (25 °C)	--	--
Propriétés explosives:	Non défini / Pas disponible	--	--
Propriétés comburantes:	Non défini / Pas disponible	--	--

#### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	Non défini / Pas disponible	--	--
Liposolubilité:	Non défini / Pas disponible	--	--
Conductibilité:	Non défini / Pas disponible	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non défini / Pas disponible	--	--

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable à température ambiante.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

Exposition à la lumière et à la chaleur. À 65°C peut polymériser spontanément avec exothermie et explosion possible.

Éviter toute décharge d'électricité statique.

#### 10.5. Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières oxydantes

Calalyseurs pour polymères vinyliques, acides, oxidants, chlorure d'aluminium, oxigène, chlore.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut produire des produits de décompositions dangereux tels que monoxyde decarbone, dioxyde de carbone, fumées noires (épaisses), Aldéhydes, acides organiques.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone.

Dioxyde de carbone. Silice. Formaldéhyde.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

SIRESTER ISN 0841/ATF/I

#### a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

#### c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

#### d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### f) cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### g) toxicité pour la reproduction

Le produit est classé: Repr. 2 H361

#### h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le produit est classé: STOT SE 3 H335

#### i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le produit est classé: STOT RE 1 H372

#### j) danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Styrène - CAS: 100-42-5

#### a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Durée: sir24h

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 11.8 mg/l - Durée: 4h

Silice synthétique amorphe - CAS: 7631-86-9

#### a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 58.8 mg/l - Durée: 4h

## Fiche de Données de Sécurité SIRESTER ISN 0841/ATF/I

Dibutyltin oxide - CAS: 818-08-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 487 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

m-xylene - CAS: 108-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Durée: sir24h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 12126 mg/kg

o-xylene - CAS: 95-47-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3600 mg/kg

p-xylene - CAS: 106-42-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Durée: sir24h

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 27124 mg/m<sup>3</sup>

ethylbenzene - CAS: 100-41-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 17800 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 4000 mg/l - Durée: 4h

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

SIRESTER ISN 0841/ATF/I

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

Styrène - CAS: 100-42-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4.7 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.9 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.02 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.01 mg/l - Remarques: Daphnia magna

Dibutyltin oxide - CAS: 818-08-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.839 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Oryzias latipes

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 2.7 mg/l - Durée h: 48

G:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1.6 mg/l - Durée h: 72

m-xylene - CAS: 108-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 21 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 29 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Phimephales promelas

Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 35 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Poecilia reticulata

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 165 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna

o-xylene - CAS: 95-47-6

## Fiche de Données de Sécurité SIRESTER ISN 0841/ATF/I

- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 21 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 165 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Daphnia magna  
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 29 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Phimephales promelas
- ethylbenzene - CAS: 100-41-4
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 75 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna  
Point final: EC50 - Espèces: Poissons = 48.5 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Phimephales promelas
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Aucun  
Styrène - CAS: 100-42-5  
Biodégradabilité: Inherently biodegradable - Test: Non disponible - Durée: Non disponible - %: Non disponible - Remarques: Non disponible
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
Styrène - CAS: 100-42-5  
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 74 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible
- 12.4. Mobilité dans le sol  
Non disponible
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU  
ADR-UN Number: 1866  
IATA-UN Number: 1866  
IMDG-UN Number: 1866
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR-Shipping Name: RÉSINE EN SOLUTION, inflammable  
IATA-Shipping Name: RESIN SOLUTION, inflammable  
IMDG-Shipping Name: RESIN SOLUTION, inflammable
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## Fiche de Données de Sécurité SIRESTER ISN 0841/ATF/I

ADR-Class:	3
ADR - Numéro d'identification du danger :	30
IATA-Class:	3
IATA-Label:	Flamm. Liquid
IMDG-Class:	3
IMDG-Classe:	3
14.4. Groupe d'emballage	
ADR-Packing Group:	III
IATA-Packing group:	III
IMDG-Packing group:	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
ADR-Polluant environnemental:	Non
IMDG-Marine pollutant:	No
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
ADR-S.P.:	640E
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	(D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	355
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , <u>S-E</u>
IMDG-Stowage and handling:	A
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Non	

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):  
 Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
 le produit appartient à la catégorie: P5c

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange  
 Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :  
 Styrène  
 Dibutyltin oxide

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H312 Nocif par contact cutané.  
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Muta. 2	3.5/2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Repr. 1A	3.7/1A	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A
Repr. 2	3.7/2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 1	3.8/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 1	3.9/1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

<b>Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008</b>	<b>Méthode de classification</b>
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Repr. 2, H361	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
STOT RE 1, H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

## Fiche de Données de Sécurité

### SIRESTER ISN 0841/ATF/I

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition -  
Van Nostrand Reinold

Sax I. Dangerous properties of industrial materials 7th Edition, 1990

ACGIH Threshold Limit Values for chemical substances for 1992/93

Silver Platter Chemical Hazards Response Information Service 1992

Silver Platter Hazardous Substances data bank 1992

Silver Platter RTECS data bank 1992

Dutch Chemical Industry Association - Chemical Safety Sheets 1990

Silver Platter Oil and Hazardous Substances Data Bank, 1992

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit exclusivement au regard des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.